

un produit d'une vente journalière sur le marché d'Annonay. Car, à la date du 10 avril de cette année, qui était une année de disette, il nous apprend que *les truffes* (pommes de terre), se vendent 22 sols la quarte, ce qui inspire à M. Mazon l'observation suivante :

« C'est la première fois que les truffes, ce qui veut dire ici les pommes de terre, apparaissent dans ce qui nous reste du livre de raison de notre avocat. Pour qu'elles fussent ainsi marchandise courante sur le marché d'Annonay, on peut supposer qu'elles étaient cultivées dans le pays, depuis un assez grand nombre d'années. »

Quoi qu'il en soit, le prix augmente et le 1^{er} mai suivant, il nous apprend encore que « les truffes se vendent à la place de la Grenette, 25 sols la quarte. »

Au surplus, d'autres notes nous confirment l'importance, déjà appréciable, de cette culture, à cette époque. Ainsi, en 1696, au moment où il fait le partage des récoltes avec son fermier, il écrit : « Au partage des truffes blanches fait en novembre, nous eûmes à notre part, 5 sestiers moins une quarte de truffes, dont un sestier fut vendu à Segure, à raison de 5 sols la quarte. »

En 1702, le prix en est plus élevé, car le 5 avril de la même année, une demi-quarte de truffes blanches vaut 3 sols 6 deniers seulement.

Le 24 mai 1704, il nous apprend encore que deux quartes de truffes sont vendues 8 sols. Enfin, à la même date, il permet au nommé Seu, de Vissanti, « de faire des truffes dans sa terre de Lacroix, à condition qu'il rasera et mettra par quartelée trois charretées de fumier qu'il fournira, et toutes les truffes seront siennes. »

Dès cette époque la culture de la pomme de terre était donc pratiquée, d'une manière assez étendue, dans le